
COMMUNE D'ISSY-L'EVEQUE

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 13 AVRIL 2015 à 20 heures**

Présents : Mesdames BOULOT Bernadette - GAUTHE Christelle – KULIK Elisabeth – RAMEAU Annie
MM. BAUDIN François - BOUILLER Frédéric – DUCLOUX Michel - GARNIER Jean-
Claude - GAUTHE Christophe - NIVOT Serge – NOEL Philippe – PERRAUDIN Joël

Absents Excusés : MM. BILLAUT Cédric (pouvoir à M. NIVOT Serge) - - FLYNN Michaël (pouvoir à
Mme KULIK Elisabeth) – SAMUEL Guy (pouvoir à Mme KULIK Elisabeth)

Secrétaire de séance : Monsieur BOUILLER assisté de M. GRANGER, Secrétaire de Mairie.

COMPTES ADMINISTRATIFS DU MAIRE– EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal,

- approuve les comptes administratifs du Maire de l'exercice 2014, lesquels peuvent se résumer ainsi:

SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

* **Section d'exploitation :**

Recettes de l'exercice :	45 193,26 €
Report résultat 2013 :	53 981,91 €
Dépenses de l'exercice :	40 404,15 €
Soit un excédent de clôture de	58 771,02 €

* **Section d'investissement :**

Recettes :	22 102,13 €
Report résultat 2013 :	90 176,25 €
Dépenses :	83 868,95 €
Dépenses restant à réaliser :	50 000,00 €
Soit un déficit de clôture de	21 590,57 €

COMMUNE

* **Section de fonctionnement :**

Recettes :	921 264,19 €
Report résultat 2013 :	55 939,31 €
Dépenses :	808 153,16 €
Soit un excédent de clôture de	169 050,34€

* **Section d'investissement :**

Recettes :	235 142,78 €
Report résultat 2013 :	- 137 417,68 €
Dépenses :	181 346,91 €
Recettes restant à réaliser :	145 600,00 €
Dépenses restant à réaliser :	143 000,00 €
Soit un déficit de clôture de	81 021,81 €

- Dit que le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2014 n'appelle aucune observation de sa part
- décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2014 :

- **Commune : 81 021,81 €** pour couvrir les besoins de la section d'investissement et **88 028,53 €** en report à nouveau
- **Service d'assainissement : 21 590,57 €** pour couvrir les besoins de la section d'investissement et **37 180,45 €** en report à nouveau

DECISIONS FINANCIERES

Le Conseil Municipal,

- Accorde une subvention de fonctionnement d'un montant de 1000 € à l'A.C.A.I. au titre de l'année 2015 et rejette toutes les autres demandes reçues depuis la dernière réunion
- Fixe le taux de rémunération de Mme BOUILLER dans le cadre des activités périscolaires
- Décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine
- Accorde une aide d'un montant de 60 € à Juliette NECTOUX et Alexis POUCHELET pour le financement d'une sortie pédagogique à LONDRES organisée par le collège Antony Duvivier de LUZY.
- Fixe l'indemnité de frais accordée au titre de l'année 2015 à Madame Nadine PRIEUR pour la gestion des salles communales
- Charge la commission "Travaux" d'examiner les devis complémentaires demandées aux entreprises LHERMITTE et RENAUD, dans le cadre des travaux entrepris dans l'immeuble de La Poste.
- Ajourne l'achat d'un appareil à traiter sur roue dans l'attente de précisions complémentaires

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Accepte de rembourser à MM. LEMAIRE et DESBRIERES les frais qu'ils ont engagés lors de leurs déplacements à PARIS pour emmener et récupérer les bancs de l'église

- Décide de créer un emploi contractuel d'adjoint administratif à temps non complet (28,75/35^{ème}) pour une période d'un mois renouvelable éventuellement, à compter du 19 mai 2015, pour la mise à jour du logiciel du cimetière et le lancement d'une procédure de reprise des concessions abandonnées.
- Décide de créer un emploi contractuel d'adjoint technique à temps complet pour le remplacement de M. BOULANGER, prend connaissance des candidatures reçues pour ce poste et charge la commission "Personnel" de procéder au choix de l'agent à recruter
- Décide la création d'emplois saisonniers pour le fonctionnement du point info tourisme.

BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF -

Le Conseil Municipal,

- approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 du service lequel peut se résumer ainsi :
 - * **Section d'exploitation : 82 306 €** en recettes et en dépenses
 - * **Section d'investissement : 109 287 €** en recettes et en dépenses

FISCALITE DIRECTE LOCALE 2015 –

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales qui resteront donc fixés comme suit pour l'année 2015 pour un produit fiscal attendu de 390 606 euros :

- * Taxe d'habitation : **21,16%**
- * Foncier bâti : **19,09%**
- * Foncier non bâti : **52,82%**
- * Cotisation Foncière des Entreprises : **21,16%**

BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE –

Le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 de la Commune lequel peut se résumer ainsi :
 - * **Section de fonctionnement : 1 017 741 €** en recettes et en dépenses
 - * **Section d'investissement : 505 152 €** en recettes et en dépenses

DECISIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal,

- Donne un avis favorable au projet éolien situé sur la commune de LA CHAPELLE AU MANS
- Ajourne la proposition de vœu formulée par l'Association des Maires de Saône-et-Loire à propos de l'implantation d'un Center Parcs sur la commune du Rousset dans l'attente d'informations complémentaires

COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire a informé le Conseil Municipal,

- de la décision de fermeture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire
- des différentes manifestations organisées à Issy-l'Evêque au cours du printemps (spectacle folklorique, concert, conférences, ...)

La séance a été levée à 23 heures 40

Vu par Nous, Maire de la Commune d'ISSY-L'EVEQUE pour être affiché le vingt-huit avril deux mil quinze à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales.

Le Maire,

S. NIVOT